

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : conditions d'adhésion

La cotisation prévue au présent contrat est définitivement acquise à Groove Guitare. Ce contrat est nominatif avec une durée convenue.

- Les cours d'éveil musical sont ouverts aux Rockeurs dès 3 ans,
- Au cours de l'année, tous sont fortement invités à participer aux concerts,

Article 2 : Cotisations et tarifs

En réservant par internet, les sessions sont payables d'avance. Il est cependant possible, d'échelonner le paiement en plusieurs fois sans frais. Pour se faire merci de nous contacter.

Aucun remboursement ne pourra être sollicité par le Rockeur sauf pendant le délai de rétractation légale, soit 14 jours après la signature du contrat.

Article 3 : Instruments

Le Rockeur est autorisé à utiliser le matériel mis à sa disposition.

Groove Guitare loue des instruments à des tarifs préférentiels. N'hésitez pas à nous consulter pour plus de renseignements.

Article 4 : Affaires personnelles

Vous êtes responsable de vos effets personnels dans l'enceinte de Groove Guitare. Vous avez la possibilité de confier vos objets de valeur pour la durée de cours au professeur. Nous déclinons toutes responsabilités en cas de vol.

Article 5 : Accompagnateurs

Pour le bien être des Rockeurs, les accompagnants ne sont pas admis dans les salles de cours sauf autorisation ou demande du professeur.

Article 6 : Planning

L'horaire prévu, ne pourra être changé sauf accord avec le professeur.

Le professeur se réserve le droit de changer le planning notamment pour l'organisation de stage, formation professionnelle ou organisation de concerts.

Groove Guitare s'engage à prévenir les Rockeurs suffisamment en avance et de tout mettre en œuvre pour trouver un autre créneau horaire convenant à tous.

REGLEMENT INTERIEUR

Article 7 : Absence, vacances

En cas d'absence ou de maladie du professeur, les cours seront :

- Maintenu par un autre professeur,
- Ou déplacer un autre jour à votre convenance et sans frais supplémentaire,

Groove Guitare s'engage à prévenir les Rockeurs ou leur parents par téléphone.

Le professeur doit être en mesure de proposer plusieurs créneaux de rattrapage de manière à concilier les impératifs de chacun. Les cours seront remboursés si le professeur ne peut les dispenser.

En cas d'absence du Rockeur, la session sera remplacée dans les 6 mois sous condition de nous avoir prévenue au moins 24 heures en avance par email, sms ou par téléphone.

Sans quoi le cours sera décompté.

Article 8 : Horaires

Le Rockeur s'engage à respecter les horaires du cours en arrivant 10 minutes avant l'heure programmée de la session.

Article 9 : Responsabilité civile

Les Rockeurs mineurs sont sous la responsabilité de leur professeur dans le cadre des cours, et sous celle de leurs parents avant le début et après la fin des cours.

En cas d'accident survenu à l'intérieur des locaux et pendant les heures de session, le Rockeur n'est couvert que si la cause de l'accident peut être imputée à GROOVE GUITARE. La responsabilité de GROOVE GUITARE ne saurait être engagée pour tout accident survenu à l'extérieur des locaux ou en dehors des sessions.

Article 10 : Concerts

Le professeur se réserve le droit de choisir les rockeurs pouvant participer au concert, spectacle de fin d'année ou toutes autres représentations.

De son côté le Rockeur n'a aucune obligation de participer à un concert.

Article 11 : Comportement général

Le respect de règles de bonne conduite est primordial pour le fonctionnement optimal de tous y compris sur le parking.

Dans cette optique, il est demandé à tous de respecter les horaires, de restreindre l'usage des téléphones portables et de ne pas observer les élèves par les fenêtres afin de ne pas perturber l'enseignement.